

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 575

présenté par

M. Berta, Mme Hérin, Mme Gomez-Bassac et M. Raphan

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 229 par la phrase suivante :

« Ils pourront également former à la traduction en application industrielle et au transfert de technologie, ainsi qu'à l'entrepreneuriat. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement se justifie par son texte même.